



Municipalité de la Paroisse St-Roch-de Mékinac
1216 Rue Principale
St-Roch-de-Mékinac, Qc.G0X 2E0
Tél. : (819) 646-5635
Courriel : st-roch@regionmekinac.com
www.strochdemekinac.com

PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE ST-ROCH-DE-MÉKINAC

AVIS PUBLIC
PUBLICATION DU RÈGLEMENT NO 021-2021

**CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX DE
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC**

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE, le conseil de cette municipalité a adopté le 1^{er} septembre 2021, le règlement no 021-2021, règlement relatif à « **Aux ententes relatives à des travaux municipaux de la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac** »;

QU'UNE copie de ce règlement est déposée au bureau de la municipalité où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Le règlement no 021-2021 entre en vigueur à la date de la présente publication.

Donné à St-Roch-de-Mékinac
Ce 26^e jour de janvier 2022.


Sylvie Genois
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Sylvie Genois, greffière-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessous conformément à la loi, le 26^e jour de janvier 2022.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 26^e jour janvier 2022.


Sylvie Genois
Greffière-trésorière



Municipalité de la Paroisse St-Roch-de Mékinac
1210 Route Ducharme
St-Roch-de-Mékinac, Qc.
G0X 2E0
Tél./Fax : (819) 646-5635
Courriel : mekin363@globetrotter.net

PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE ST-ROCH-DE-MÉKINAC

AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE ST-ROCH-DE-MÉKINAC

QUE **LE RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION**, suite à l'imposition
des taxes pour l'année 2022 est maintenant terminé et déposé à mon
bureau

Qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai
imparti.

Que ces taxes seront payables dans les trente jours de la mise à la
poste de la demande de paiement.

HEURES DE BUREAU

DU LUNDI AU JEUDI
DE 9 :00 À 12 :00 HEURES
DE 12 :30 À 16 :30 HEURES
Sauf le jeudi à 16 :00 heures

La greffière-trésorière


Sylvie Genois

Donné à St-Roch-de-Mékinac
Ce 26^{ième} jour du mois de janvier 2022.